



COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU MORBIHAN



REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES SPORTIFS ORGANISES PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU MORBIHAN

Les stages d'athlétisme du suivi sportif départemental, organisés par le CD 56, **réservés aux licenciés de la FFA**, doivent assurer aux participants un complément performant à leur pratique habituelle et se dérouler dans les conditions optimales.

L'encadrement, *diplômés d'Etat et Elus du CD 56*, doit prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité, la santé physique et morale des participants. En conséquence, les règles de vie suivantes doivent être admises et respectées de tous :

1. Le programme de stage est fixé par les techniciens directeurs du stage, en collaboration avec leur équipe d'encadrement. Ils prévoient les plages horaires d'entraînement, de récupération et de loisir.
2. Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnel des sites d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
3. Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées par tous :
 - être ponctuel.
 - ne pas dégrader les sites qui nous accueillent.
- 4 La récupération doit être présente au cours du stage. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, de l'hygiène et du respect d'une diététique de base, la consommation d'alcool et de drogue étant strictement prohibée.

5. Le non respect d'autrui et tout comportement pouvant porter atteinte à la moralité, à l'image de l'Athlétisme ou plus généralement au bon déroulement du stage, peut entraîner une exclusion définitive ou temporaire, et un retour immédiat dans la famille.

Le Président du CD 56

Le Directeur Technique

Rémi RIO

Eric MAZET

6. Le règlement doit impérativement être lu par l'athlète, approuvé et signé par son responsable légal.

Fait à :

Le :

Nom du responsable ou tuteur légal :

Signature :